



Construction illégale

Par **Caramba2021**, le 17/06/2021 à 13:02

Bonjour,

Que faire si un maire ne fait pas respecter la loi et, en dépit de ses obligations, laisse construire une ICPE sans autorisation ni permis de construire ?

J'ai déjà consulté les services de la préfecture qui disent ne pouvoir se substituer au Maire

D'autres leviers à actionner ?

Merci.

Par **clall**, le 17/06/2021 à 15:48

Bonjour, contacter et mettre au courant des associations locales de défense de l'environnement et autres

Par **morobar**, le 17/06/2021 à 16:08

Bonjour,

Vraisemblablement une exploitation agricole.

Par **nihilscio**, le **17/06/2021** à **19:04**

Bonjour,

Construire sans permis de construire étant un délit, vous pouvez en aviser le procureur.

Par **Visiteur**, le **17/06/2021** à **21:48**

Bonjour

Une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en terme d' autorisations et d'affichage de celles-ci.

Je vous invite à contacter l' Unité Départementale de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) : pour les ICPE hors élevage et hors agroalimentaire (sauf exceptions).

En DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) : pour les Aiot/ ICPE élevage et agroalimentaire (sauf exceptions)